



BIENVENUE

Les enjeux de la RSE

Les enjeux planétaires

Depuis le milieu du 20^{ème} siècle on assiste à :

- ▶ Un forte croissance démographique
- ▶ Une intensification des activités humaines

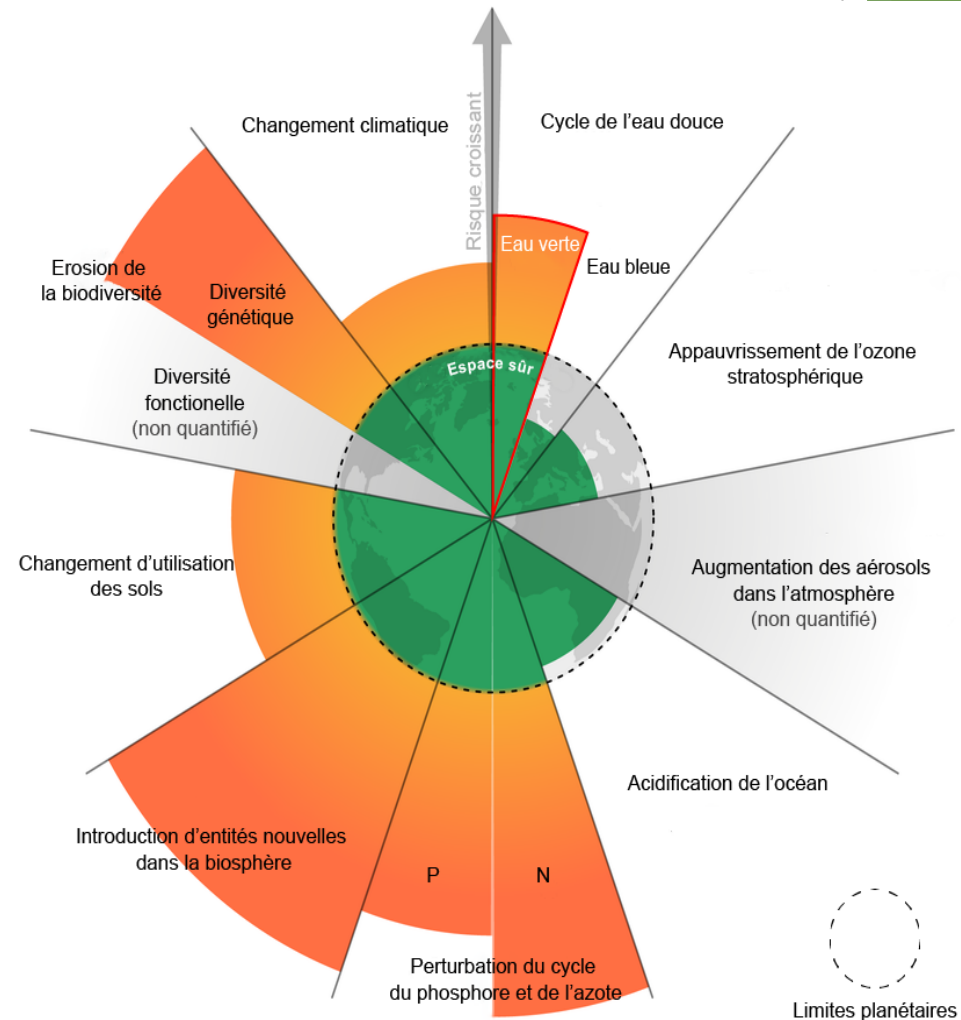
- Développement économique exponentiel
- Surexploitation des ressources naturelles conduisant à l'altération de la santé de notre planète



C'est l'ère de l'anthropocène

Retour sur les limites planétaires

Fondé en 2009 par une équipe internationale de chercheurs du Stockholm Environment Institute, le concept des limites planétaires définit un espace de développement sûr et juste pour l'humanité, à travers neuf processus naturels qui, ensemble, déterminent l'équilibre des écosystèmes à l'échelle planétaire :



La limite planétaire concernant l'utilisation d'eau douce (eau verte) a été franchie. Elle rejoint les 5 autres déjà dépassées, dont la dernière avait été officiellement dépassée en janvier 2022.

Crédit : Wang-Eriandsson et al. (2022)
Stockholm Resilience Center

Traduction Sydney THOMAS pour @BonPote

Retour sur les limites planétaires

Franchir l'une de ces limites planétaires, c'est prendre le risque d'un effet point de bascule ("tipping point") lorsqu'un événement devient incontrôlable et déstabilise totalement un écosystème.

EMBALLLEMENT DES TEMPÉRATURES

Réaction en Chaîne



www.save4planet.com

Objectif général de la COP 21: limiter à 2 °C le réchauffement par rapport à 1850 (si possible 1,5 °C) d'ici 2100 - Réduction des GES de 80 % à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (atteinte neutralité carbone)

Des conséquences sociales dramatiques

- ▶ Événement climatiques plus fréquents et plus intenses (inondations, submersions...)
- ▶ Canicules / Sécheresse

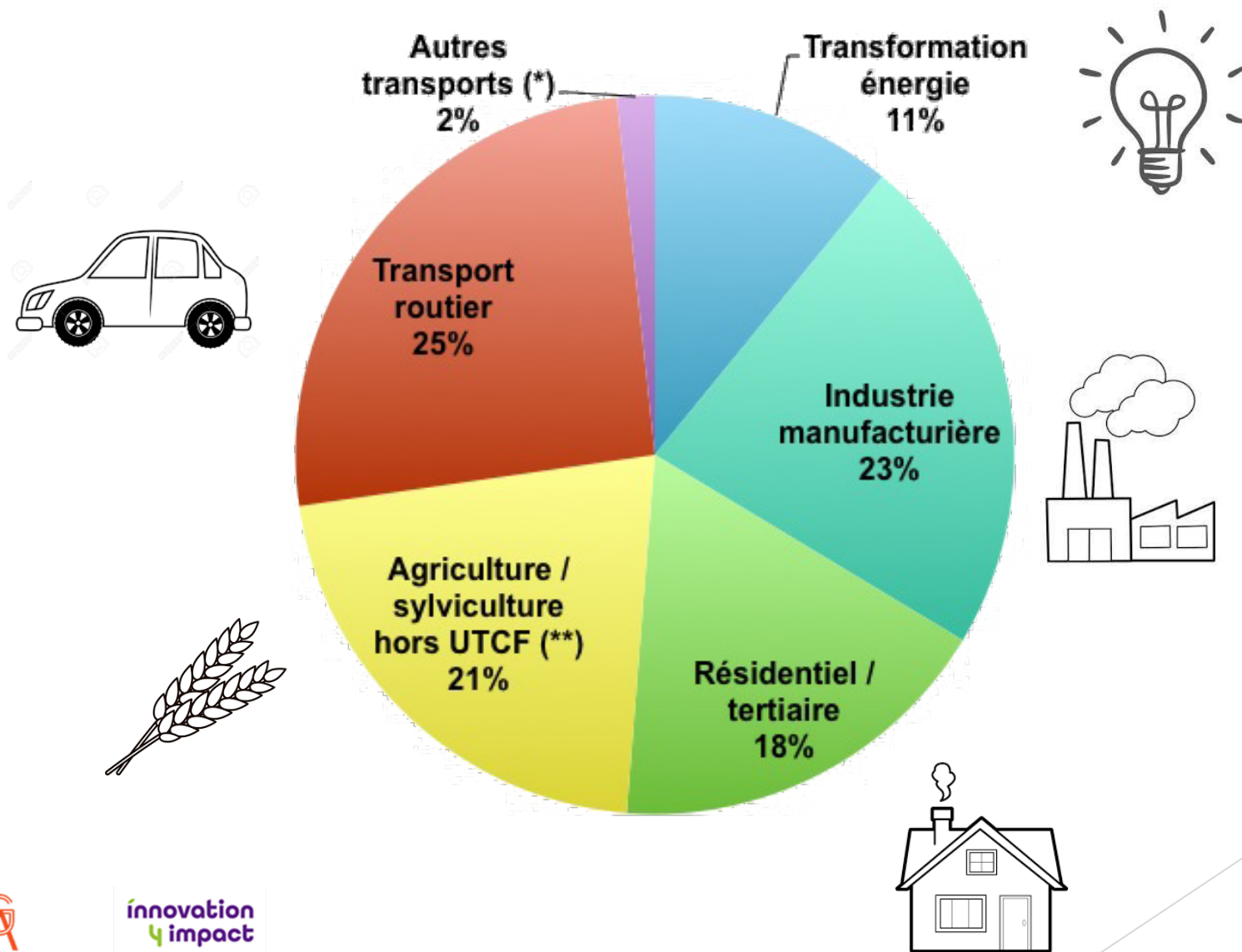
Conflits

Réfugiés climatiques

Famines

Maladies

Les origines des gaz à effet de serre



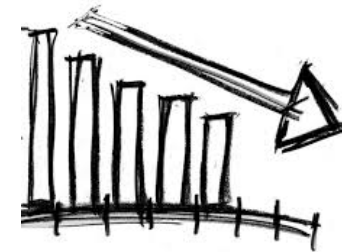
Comment agir ?

En modifiant les comportements :

- ✓ Le consommateur doit devenir consomm'acteur : consommer moins et mieux
- ✓ Les entreprises doivent répondre aux besoins des citoyens, organisations et territoires
- ✓ Les entreprises ont un rôle à jouer en « éduquant » les consommateurs et en adoptant une figure exemplaire

La diminution des impacts sur l'environnement ne pourra pas avoir lieu sans :

- ✓ Diminution de la production/consommation à court terme
- ✓ Innovation à moyen terme

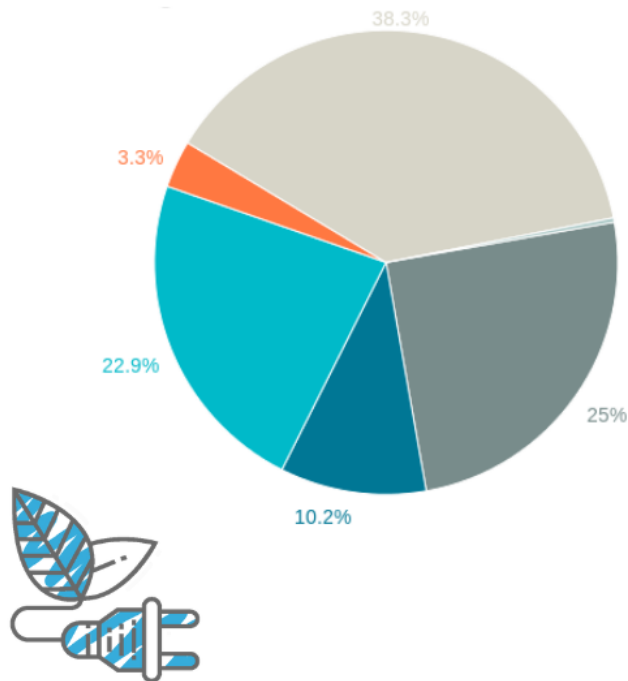


Répartition mondiale des énergies

LES ÉNERGIES DANS LE MONDE



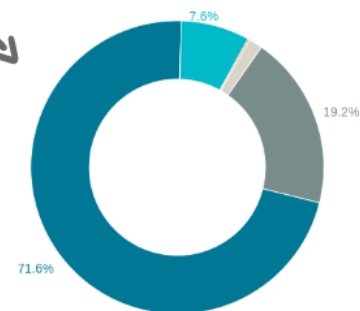
Part des énergies dans le Monde



- Énergies renouvelables
- Nucléaire
- Gaz naturel
- Pétrole
- Charbon
- Autres



Répartition des énergies renouvelables



- Éolien
- Hydroélectricité
- Solaire PV
- Solaire thermique
- Géothermie

Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE)

Les 7 enjeux de la RSE pour les entreprises

- ❑ Respecter et anticiper la réglementation
- ❑ Maitriser et réduire les risques
- ❑ Améliorer les coûts et la compétitivité
- ❑ Augmenter son CA et fidéliser les clients
- ❑ Se différencier, innover
- ❑ Développer une marque employeur solide
- ❑ Accroître la valeur immatérielle de l'entreprise



Les risques de non conformité

- Mettre en place une démarche RSE, c'est choisir d'aller au-delà du « simple » cadre contraignant
- C'est aussi une occasion pour certaines entreprises de se mettre en conformité avec les différentes obligations juridiques et réglementaires (règlement intérieur, RGPD, sécurité, etc.) : c'est une des premières étapes de l'audit RSE !
- Et l'opportunité de mettre en place une veille juridique et réglementaire régulière



Les hard laws « RSE » en France

Loi relative aux Nouvelles Régulations Économiques (loi NRE, 2001)

- ▶ **Cible** : 700 entreprises cotées sur un marché réglementé + Investisseurs institutionnels
- ▶ **Objet** : Présenter dans un rapport de gestion annuel les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, les efforts qu'elles réalisent pour atténuer les effets du changement climatique ainsi que les risques financiers qui y sont liés -
Communication obligatoire sur la prise en compte des critères ESG dans leur politique d'investissement.



Les hard laws « RSE » en France

Lois Grenelle 1 et 2 (2009-2012)

Ces lois appuient la mise en œuvre de l'engagement pris par la France lors du Grenelle de l'environnement de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre en 2050 comparé à 1990

Élargissement du nombre d'entreprises tenues de rendre compte de leurs activités et des critères (au nombre de 42). Sont désormais concernées : les sociétés cotées en bourse, les sociétés au CA supérieur à 100 M€, et les sociétés de plus de 500 employés.



**RIEN NE SERA
PLUS COMME
AVANT**

La vérification des données extra-financières publiées par un organisme tiers indépendant (OTI).

Les hard laws « RSE » en France

► Loi sur le devoir de vigilance (2016)

Cible : Entreprises de plus de 5 000 salariés (10 000 en France si siège social hors France)

Objet : Fournir un plan de vigilance pour prévenir et réduire les risques environnementaux, sociaux, ou de corruption

► Loi Sapin 2 (2016) - Lutte contre la corruption et modernisation de la vie économique

Cibles : Entreprises de plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€

Objet : Obligations de prendre les mesures destinées à prévenir et détecter les faits de corruption ou de trafic d'influence



Les hard laws « RSE » en France

Déclaration de performance extra-financière (2017)

- ❖ **Cibles** : Sociétés cotées de plus de 500 salariés (total de bilan dépassant 20 M€ ou CA supérieur à 40 M€), sociétés non-cotées de plus de 500 salariés avec un total de bilan ou de CA supérieur à 100 M€, et les établissements désignés d'intérêt public par la directive (établissements de crédit, assurances, mutuelles et institutions de prévoyance).
- ❖ **Objet** : Fournir une « déclaration de performance extra-financière » :
 - ▶ Du modèle d'affaires de l'entreprise
 - ▶ Des risques principaux liés aux activités de l'entreprise, à ses relations d'affaires, à ses produits ou à ses services
 - ▶ Des politiques et procédures mises en place pour prévenir et atténuer les risques identifiés
 - ▶ Des résultats de ces actions à travers des indicateurs clés de performance (KPIs)
- ❖ **Audit** : Cette déclaration doit être vérifiée par un organisme tiers indépendant.

Les hard laws « RSE » en France

- ▶ **loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) - 2019**
- ❖ Le législateur part d'un constat : 51% des français considèrent qu'une entreprise doit être utile pour la société dans son ensemble. Pourtant, la définition de l'entreprise en droit ne reconnaît pas la notion d'intérêt social.
- ❖ Elle modifie l'article 1833 du code civil pour consacrer la notion jurisprudentielle d'intérêt social, c'est-à-dire l'intérêt de l'entreprise elle-même, par opposition à celui des associés. Cet article affirme ensuite la nécessité pour les sociétés de prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux inhérents à leur activité.
- ❖ Enfin, la loi crée dans le code de commerce le statut d'entreprise à mission. Ce statut s'appuie sur la raison d'être et s'assortit d'obligations : définition d'objectifs précis et contrôle par un comité interne et un tiers indépendant.

Les évolutions prévisibles

- Ce qui était hier une démarche volontaire (communiquer de manière transparente sur des activités sociales et environnementales) est devenu une contrainte pour certaines entreprises.
- Le nombre d'entreprises concernées par ces obligations ne cesse d'augmenter (de 11 000 en UE à 50 000 avec l'arrivée de la CSRD)
- A terme l'ensemble des entreprises sera impacté (2027 ?) conformément aux engagements de l'Union Européenne
- Agir maintenant pour sa responsabilité sociétale, c'est s'inscrire dans un mouvement qui prend les devants des futures évolutions réglementaires décidées en Europe et en France.



Diminuer les risques opérationnels

Réduire les quantités de déchets envoyés en décharge

- ✓ Restreindre l'usage de matières toxiques
- ✓ Limiter les émissions de substances polluantes dans l'air ou dans l'eau

C'est pour l'entreprise une façon de réduire son exposition aux risques : moins de risques d'accident, de santé pour les salariés, de pollution du site industriel et de son voisinage...



Diminuer les risques d'image

Ce risque concerne l'entreprise elle-même et la plupart des parties prenantes de l'entreprise : clients, collaborateurs, investisseurs, riverains, citoyens.



Diminuer les risques d'approvisionnement

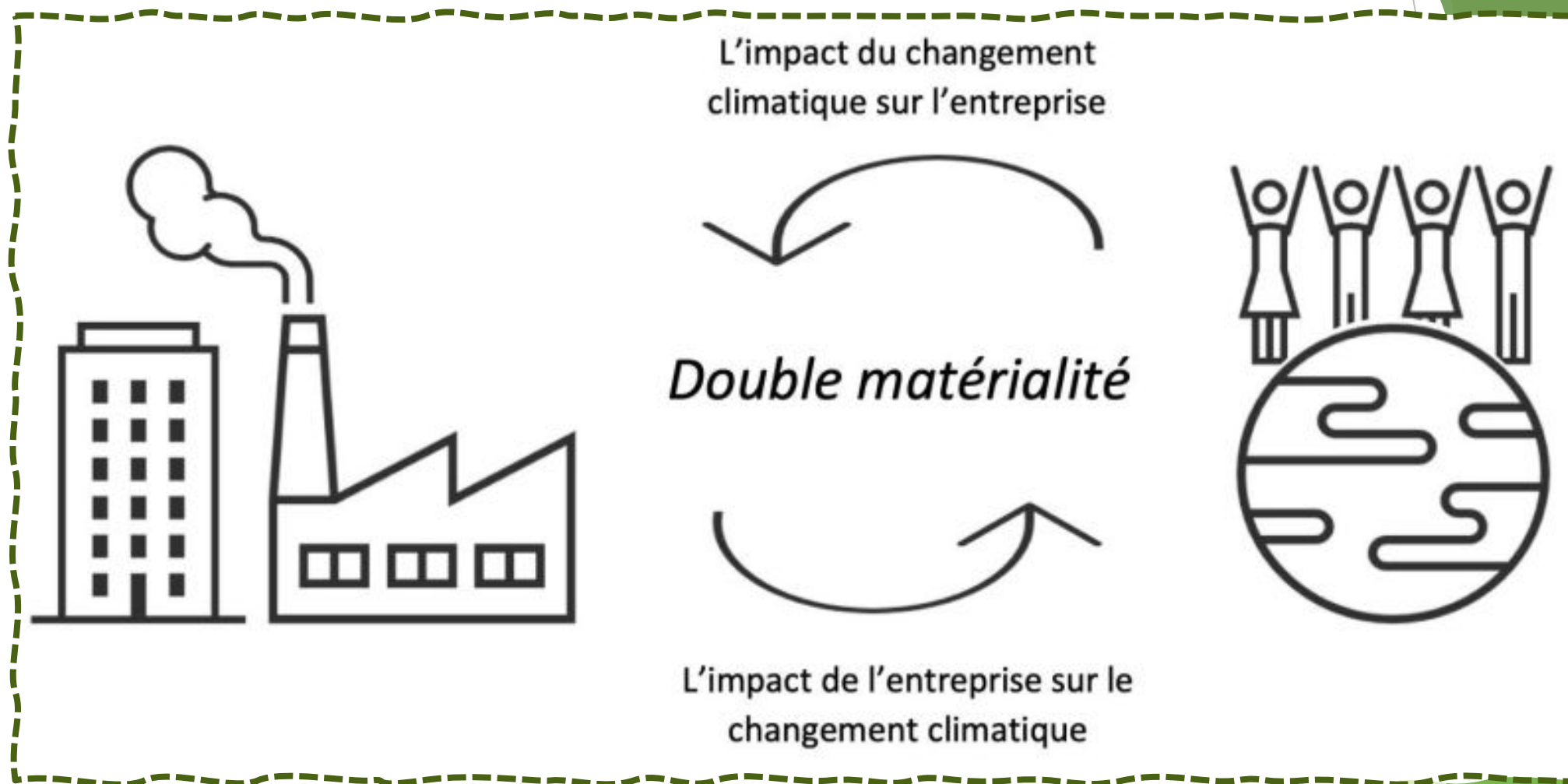
- Utilisation de moins de matière
- Usage fréquent de plus de matières recyclées ou des matières plus abondantes

Moins de sensibilité par rapport à des matières premières, notamment celles en tension

- Privilégier les approvisionnements locaux quand c'est possible
- Etablir des liens de coopération avec ses fournisseurs

Diminuer les problèmes de dépendance par rapport aux fournisseurs

Le concept de double matérialité



Gestion des risques

Les risques physiques :

Cyclones

Inondation/submersion

Sécheresse/canicules



Conséquences sur :

- Chaines d'approvisionnement
- Infrastructure et ressources naturelles
- Pénurie de carburant
- Risque fort car économie globalisée

Les risques de transition vers une économie décarbonée :

Réglementation (taxe carbone par ex)

Risque marché, etc.

Touchent principalement les entreprises « très carbonées »



- ▶ Identifier les risques dans la chaîne de valeur de l'entreprise
- ▶ Piloter ces risques par la TCFD (Task force on Climate related Financial Disclosures) - choix des implantations, des fournisseurs, des investissements, etc.

Réduire les coûts

Réduction de l'intensité matière

- ✓ la matière première achetée ;
- ✓ la quantité de matière transformée et donc l'énergie nécessaire à la transformation
- ✓ le transport de la matière ;
- ✓ les chutes, souvent proportionnelles à la quantité transformée ;
- ✓ le transport du produit fini, plus léger ;
- ✓ voire l'emballage qui dans certains cas peut être également allégé.

Réduction dans les process de production

Consommation d'eau, d'énergie, de consommables, diminution des émissions toxiques dans l'eau, dans l'air et à la production de déchets



Augmenter son chiffre d'affaires

Plus de 70 % des entreprises ont lancé une politique d'achats responsables, alors qu'elles étaient moins de 20 % à l'avoir fait il y a cinq ans.

- ✓ La norme NF X 50-135 fournit aux fonctions achats un guide d'utilisation de la norme ISO 26000
- ✓ Par ailleurs, les clients industriels sont nombreux à exiger la certification ISO 14001 sur le management environnemental des sites.
- ✓ Le Code des marchés publics a été modifié pour permettre d'intégrer la dimension « développement durable » aux différentes étapes du processus d'achat.

afnor
GROUPE



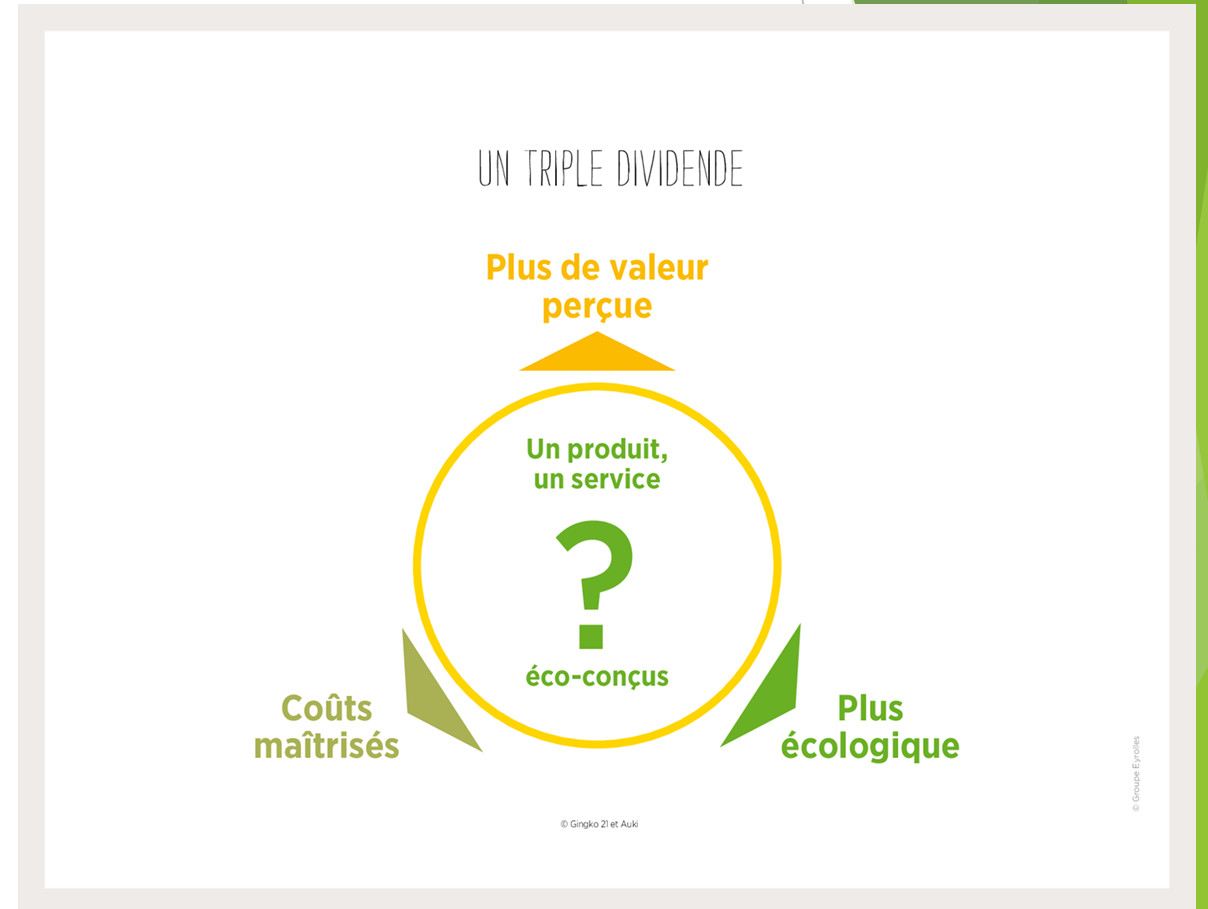
Se différencier, innover...

L'éco-conception contribue fortement à la différenciation par rapport à la concurrence.

Elle permet sécuriser, voire d'augmenter les ventes de l'entreprise.

En fonction de sa stratégie, l'entreprise pourra alors faire le choix de se différencier en mettant en avant les critères souhaités :

- ✓ Le positionnement prix ;
- ✓ Les fonctionnalités du produit ;
- ✓ La valeur environnementale...



Renforcer sa marque employeur

► Etude PWC 2022 :

- 65 % des candidats désirent travailler pour une entreprise qui a une conscience sociale et environnementale
- 40 % des candidats prêts à démissionner s'ils ne se retrouvent pas dans les valeurs de l'entreprise

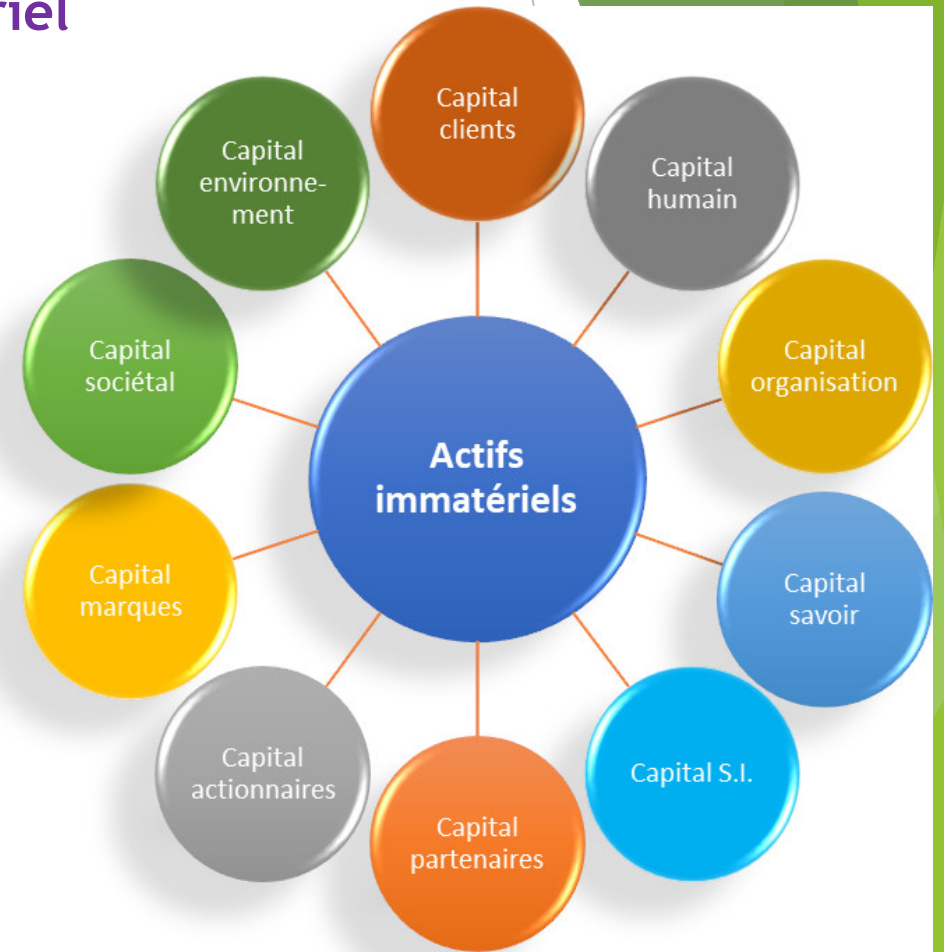
► Marque employeur forte vise à :

- Attirer les talents (postes en tension)
- Fidéliser
- Valoriser l'image de marque

Accroître le capital immatériel

La RSE renforce très significativement le capital immatériel de l'entreprise :

- Le capital client (fidélisation par l'adhésion aux valeurs)
- Le capital RH : attractivité, climat social, etc.
- Le capital organisationnel : la RSE oblige à mettre en place des processus de contrôle sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise
- Le capital « savoir » (stimulation de l'innovation, éco-conception, etc.)
- Le capital de marque (notoriété, réputation, etc.)
- Le capital partenaires et écosystème...



Merci de votre attention !

QUESTIONS ?

